

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDITION SYND.CHEVAL BLANC**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DES ISCLES Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE DES PONTS Procédure de protection terminée
Station de production : STATION DE CHEVAL BLANC

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 78 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,6 mg/L Valeur moyenne : 4,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 29,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 1180 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,042 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.





Au fil de l'Eau

VOTRE
LETTRE D'INFORMATION
#08

ÉDITO : LE MOT DU PRÉSIDENT

Le budget 2022 du Syndicat a été voté le 8 février dernier. Les investissements à hauteur de dix millions d'euros traduisent une volonté forte et ambitieuse qui répond à trois objectifs : placer l'utilisateur au cœur du service, optimiser la gestion patrimoniale du réseau pour améliorer sa performance et renforcer la sécurisation du service.

Les travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux, qui concourent à la performance du service par la réduction des fuites d'eau, constituent l'axe principal du budget avec une enveloppe de six millions d'euros. Alors que les derniers chantiers du programme 2017-2021 sont sur le point de démarrer (voir ci-dessous), l'élaboration du programme quinquennal 2022-2026 entre dans sa dernière phase de validation.

En parallèle, des opérations spécifiques clés se sont achevées au cours du premier semestre 2022 : d'une part le renforcement du réseau Chemin du Mitan à Cavaillon qui dessert notamment la zone d'activités des Hauts-Banquets, d'autre part la sécurisation du secteur ouest de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Le Syndicat porte également une attention particulière aux secteurs de son territoire où l'alimentation en eau potable est la plus délicate. Ainsi, la construction d'un réservoir à Saint-Saturnin-lès-Apt, au lieu-dit Brégavon, vient de débuter. Situé à l'extrémité nord-est du territoire, ce réservoir, d'une capacité de 150 m³, permettra de stocker l'eau pour garantir la sécurité de la distribution et améliorer la qualité de service pour les abonnés.

Le Syndicat doit également faire face aux enjeux autour des évolutions réglementaires. Trois démarches structurantes vont démarrer cette année : la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable, l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable ainsi que la révision des périmètres de protection du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc.

Enfin, le Syndicat œuvre au quotidien sur les sujets de fond tels que l'analyse des besoins en matière d'extension de réseaux, la réduction de pression, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil comme les stations de pompage et les réservoirs. Je vous propose d'ailleurs d'en apprendre un peu plus sur ces derniers en découvrant le sujet qui leur est consacré au dos de la lettre.

Gérard DAUDET,

Président du Syndicat des eaux Durance-Ventoux

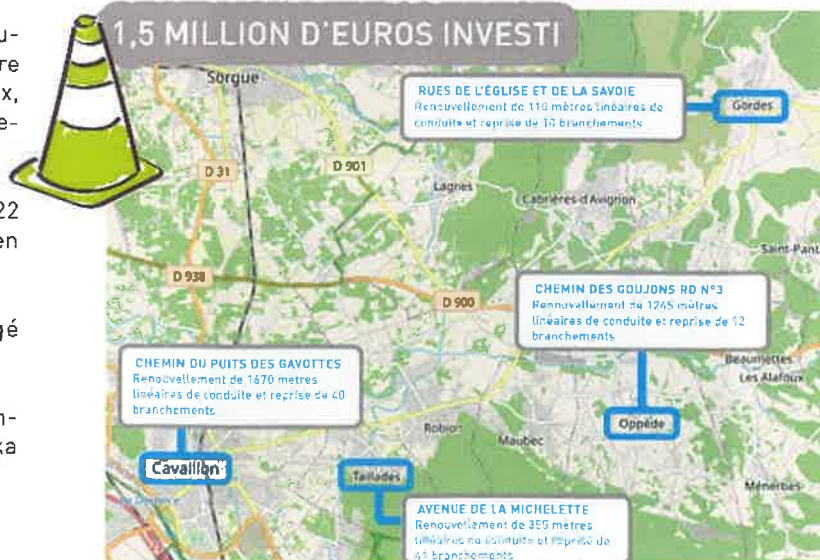
LE SYNDICAT INVESTIT...

Pour une meilleure qualité de service et la diminution des pertes d'eau, le syndicat va réaliser quatre chantiers importants de renouvellement de réseaux, achevant ainsi son programme de renouvellement/renforcement quinquennal 2017-2021.

Les travaux vont s'échelonner entre septembre 2022 et mars 2023 selon une programmation arrêtée en concertation avec les communes.

C'est plus de 1,5 million d'euros qui va être engagé pour ces quatre opérations.

Les travaux seront exécutés par le groupement d'entreprises Société Nouvelle Provence Réseaux / Pelka Réseaux et Canalisations / Faurie Luberon.



LES OUVRAGES DE L'EAU : FOCUS SUR LES RÉSERVOIRS

L'EAU QUE NOUS UTILISONS EST CAPTÉE DANS LE MILIEU NATUREL (COURS D'EAU, FLEUVES, NAPPES SOUTERRAINES, ETC.). UNE FOIS TRAITÉE, L'EAU DEVENUE POTABLE DOIT ÊTRE STOCKÉE : C'EST LE RÔLE DU CHÂTEAU D'EAU, OU DU RÉSERVOIR, QUI PERMET AU QUARTIER DANS LEQUEL IL SE TROUVE, DE POUVOIR S'APPROVISIONNER EN EAU À N'IMPORTE QUELLE HEURE DU JOUR OU DE LA NUIT. LE RÉSERVOIR, OU CHÂTEAU D'EAU, A POUR BUT DE STOCKER, ÉLEVER ET REMETTRE EN PRESSION L'EAU AVANT DE LA DISTRIBUER.



Le saviez-vous ?

Les réservoirs sont construits en béton. Leur capacité de stockage dépend du nombre d'habitants, d'industriels qu'ils doivent alimenter. Le dimensionnement d'un réservoir est un procédé complexe car il doit prendre en compte l'évolution de la population et ses habitudes de consommation, mais aussi le fait que l'eau ne doit pas stagner dans le réservoir plus de 24 heures.

Où se cachent les réservoirs ?

Le territoire du syndicat compte 54 réservoirs, dont un seul château d'eau situé à Châteauneuf-de-Gadagne. Les 53 autres réservoirs sont semi-enterrés et répartis sur l'ensemble du territoire. On utilise la topographie naturelle pour les positionner sur des points hauts, au-dessus des habitations à desservir en eau, afin d'avoir de la pression dans les tuyaux. Ils se trouvent dans des lieux discrets et font l'objet d'un traitement architectural et paysager qui leur permettent de s'intégrer parfaitement dans leur environnement.

Localisation des réservoirs sur le territoire du syndicat



Réservoir St Baldou, Cavaillon ©studio-one



Réservoir de Gordes ©tomialoki



Vue intérieure d'un réservoir en cours de nettoyage ©studio-one

Comment est surveillée la qualité de l'eau dans les réservoirs ?

Le code de la santé publique indique que l'entretien des réservoirs doit être réalisé et vérifié aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les réservoirs doivent donc être conçus de manière à être entièrement nettoyés, rincés, vidangés et désinfectés.

CHIFFRES CLÉS

54 réservoirs
sur le territoire syndical



39 910 m³
de capacité de stockage
cumulée soit l'équivalent
de 16 piscines olympiques



Le plus gros réservoir
Cavaillon Saint Baldou :
1 cuve de 6 000 m³
et 1 cuve de 4 000 m³



Le plus petit réservoir
Oppède : 1 cuve de 20 m³



service prélèvement mensuel

Gérez en toute tranquillité votre budget eau



Vous recevrez une facture par an. Cette facture est accompagnée de l'échéancier des 10 prélèvements mensuels pour l'année à venir.

Chaque prélèvement mensuel est calculé sur la consommation réelle de l'année écoulée intégrant l'abonnement (1/10^e de ce montant).

En cas de variation de votre consommation d'eau d'une année sur l'autre, un à deux prélèvements supplémentaires viendront ajuster le montant global déjà versé ou vous serez remboursé du trop-perçu.

À tout moment, vous restez libre de résilier votre adhésion au service en contactant votre service client par téléphone.

Souscrire sur internet, une solution rapide et sécurisée :



1. Connectez-vous sur

www.toutsurmoneau.fr



2. Si vous avez déjà créé votre compte en ligne : identifiez-vous à l'aide de votre e-mail et votre mot de passe.

Pas de compte en ligne ? Créez-le en quelques clics à l'aide de votre référence client disponible sur votre facture.

3. Dans la rubrique « mon compte en ligne » choisissez « mes factures et paiements » puis « mon mode de paiement » avant de sélectionner « mensualisation ».



4. Renseignez vos informations bancaires et signez en ligne votre autorisation de prélèvement. Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation.



Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat **T I P 5 0 2 1 8 4 9 8 0 0 1 0 7 4 2 9 1 8 6 9 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0**

Client

MME M MAIRIE
HOTEL DE VILLE
RUE JEAN BAPTISTE AURARD
84480 BONNIEUX

Ref : 98-9012959069

☒ Je choisis le prélèvement mensuel

Compte à débiter

Titulaire du compte **MME M MAIRIE**

IBAN

Type de paiement : paiement récurrent
Voir conditions au dos

Code Opération
ME1-LDE-0091

Bénéficiaire

FR70ZZZ236497

98

SUEZ Eau France SAS
Service Client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

Date :

Signature :



Pour souscrire par courrier :

Renvoyez l'autorisation de prélèvement ci-dessous accompagnée de votre RIB, sous enveloppe affranchie, à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France SAS
Service Client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

**Vous préférez souscrire par téléphone ?**

Contactez-nous au numéro qui figure en haut de votre facture.

Votre compte en ligne, un espace personnalisé et sécurisé :

- ⇒ **Suivez votre consommation** et retrouvez des conseils personnalisés pour économiser l'eau
- ⇒ **Suivez vos paiements** et retrouvez votre échéancier de mensualisation
- ⇒ **Consultez et téléchargez vos factures en ligne** (jusqu'à 2 ans d'historique)
- ⇒ **Souscrivez à la e-facture**
- ⇒ **Déposez votre relevé de compteur**
- ⇒ **Retrouvez toutes les informations sur l'eau de votre commune**
via la rubrique « Eau dans ma commune » : prix de l'eau, qualité de l'eau, travaux en cours...
- ⇒ **Adressez toutes vos questions** à notre assistant virtuel 24H/24 et 7j/7
- ⇒ **Contactez-nous par e-mail** depuis la rubrique « service client »

CONDITIONS GÉNÉRALES MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant le formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

SUEZ Eau France SAS
Service Client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

